



Traitement réservé par la Commission européenne à des plaintes affirmant que l'Espagne viole le droit de l'UE dans le domaine de la sécurité sociale en taxant une pension d'invalidité versée par un autre État membre de l'UE

Affaire ouverte

Affaire 607/2022/ABZ - Ouvert le 22/03/2022 - Décision le 27/09/2022 - Institution concernée Commission européenne (Pas d'acte de mauvaise administration constaté) |